

20 octobre 2021

République démocratique du Congo : les femmes victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1.	Définitions	4
1.1	La traite des personnes selon les Nations Unies	4
2.	Cadre juridique	4
2.1	Cadre juridique international.....	4
2.2.1	Le code pénal de 2006	5
2.2.2	Le code de protection de l'enfant (loi 09/001) de 2009	5
3.	La prostitution en RDC	5
3.1	Lieux de prostitution	5
3.1.1	La prostitution sur voie publique.....	5
3.1.2	La prostitution en établissement.....	6
3.2	Les enfants des rues	7
3.3	La prostitution via internet.....	7
4.	L'exploitation sexuelle	7
4.1	Types de réseaux et recrutement.....	7
4.1.1	Réseaux locaux	7
4.1.2	Réseaux à l'étranger	8
4.1.3	La prostitution sur internet.....	9
4.1.4	Le tourisme sexuel.....	9
4.2	Profil des victimes.....	10
5	Traitement par les autorités.....	10
5.1	L'ATLP au centre de la lutte contre la traite	10
5.2	Des résultats encore insuffisants dans les faits	12
6	Soutien apporté aux victimes	12
6.1	Les autorités	12
6.2	Les organisations internationales	13
6.3	Les ONG	14
6.3.1	Enquête et dénonciation.....	14
6.3.2	Campagne de sensibilisation et information.....	15
6.3.3	Accueil et réinsertion.....	19
	Bibliographie.....	16

Résumé : face à un phénomène répandu, la RDC dispose d'un cadre législatif certes conséquent mais incomplet pour permettre de lutter contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle. La prostitution est un phénomène visible difficilement quantifiable, tant à Kinshasa que dans l'est du pays, touché par une crise sécuritaire depuis les années 1990. Il existe peu d'informations sur l'exploitation sexuelle des femmes en particulier hors de la RDC. Les femmes, mineures isolées ou non, se retrouvent dans la sphère de la prostitution le plus souvent en RDC, sous la contrainte économique, en pleine connaissance de cause, ou du fait de la duplicité de proches ou de proxénètes. L'Etat avec le soutien de partenaires étatiques, d'ONG s'est engagé dans une campagne à long terme contre la traite en général en 2019 mais reste peu présent sur le terrain, tandis que des organisations internationales sur place, éclaboussées par des scandales d'ordre sexuel, se penchent sur la question. La société civile qui lutte contre la traite en général ou les violences faites aux femmes interviennent en matière de prévention, d'information et de réinsertion.

Abstract : Faced with a widespread phenomenon, the DRC has a legislative framework which is admittedly substantial but incomplete to enable the fight against trafficking for the purposes of sexual exploitation. Prostitution is a visible phenomenon that is difficult to quantify, both in Kinshasa and in the east of the country, affected by a security crisis since the 1990s. There is little information on the sexual exploitation of women, especially outside the DRC. Women, isolated minors or not, find themselves in the sphere of prostitution most often in the DRC, under economic constraint, in full knowledge of the facts, or because of the duplicity of relatives or pimps. The state with the support of state partners and NGOs has embarked on a long-term campaign against trafficking in general in 2019 but remains little present on the ground, while international organizations on the spot, splashed by scandals of a sexual nature, address the issue. Civil society, which fights against trafficking in general or violence against women, intervenes in terms of prevention, information and reintegration.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Définitions

1.1 La traite des personnes selon les Nations Unies

Le Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, définit le trafic sexuel comme : « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou par l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend au minimum l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés ». ¹

1.2 La traite des personnes selon la législation congolaise

Au terme de l'ordonnance n°19-027 du 22 avril 2019 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence pour la prévention et la lutte contre la traite des personnes, la RDC définit la traite des personnes comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus d'autorité, de pouvoir ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'autres avantages quelconques pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme traite des personnes même s'ils ne font appel à aucun des moyens susmentionnés ».

Par le concept « exploitation », « le terme vise notamment l'exploitation de la prostitution d'autrui, d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. Est assimilé à la traite des personnes l'enrôlement des enfants dans les forces et/ou groupes armés. Au-sens de la présente ordonnance, la traite des personnes est considérée comme une forme modernisée d'esclavage qui se manifeste et peut prendre différentes formes comme le travail forcé, la criminalité, la prostitution, l'esclavage domestique, l'exploitation sexuelle de la victime par le viol ou le proxénétisme, l'exploitation du travail dans des usines, ateliers ou autres lieux clandestins, la mendicité forcée, les trafics d'organes, le commerce des enfants en particulier dans le cas des trafics d'adoption ». ²

2. Cadre juridique

2.1 Cadre juridique international

La RDC a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs à la traite des êtres humains (TEH) à des fins d'exploitation sexuelle des femmes³ :

- la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT) en 1986 et son protocole facultatif ;
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 1994 ;

¹ Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OCHR), 15/11/2000 [url](#)

² République démocratique du Congo, « Ordonnance n° 19-027 du 22 avril 2019 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence pour la prévention et la lutte contre la traite des personnes », 22/04/2019, [url](#)

³ OCHR, s.d., [url](#)

- la Convention relative aux droits de l'enfant en 1993 dont les articles 34 et 35 relatifs à l'exploitation sexuelle des enfants ;
- la Convention sur les pires formes de travail des enfants en 2002 ;
- la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ainsi que son protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en 2006⁴ ;
- la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples en 1989 et le Protocole de Maputo relatif aux droits des femmes en Afrique en 2006⁵
- la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en 1997⁶.

2.2 Cadre juridique national

2.2.1 Le code pénal de 2006

L'article 174(j) sur les violences sexuelles incrimine le trafic sexuel d'enfants et prévoit des peines de 10 à 20 ans d'emprisonnement. L'article 174(e) criminalise l'esclavage sexuel et prévoit des peines allant de cinq à 20 ans d'emprisonnement ainsi qu'une amende de 200 000 francs congolais (86 euros). L'article 174(c), qui criminalise la « prostitution forcée » d'adultes, prévoit des peines allant de trois mois à cinq ans d'emprisonnement.

2.2.2 Le code de protection de l'enfant (loi 09/001) de 2009

Les articles 182 et 183 stipulent que le « proxénétisme » d'enfants et l'esclavage sexuel d'enfants sont des crimes passibles de peines de cinq à 20 ans et de 10 à 20 ans d'emprisonnement avec une amende de 8 000 à 1 million de francs congolais (3,45 à 431 euros).⁷

3. La prostitution en RDC

3.1 Lieux de prostitution

3.1.1. La prostitution sur voie publique

La prostitution sur voie publique est fréquente autant à Kinshasa qu'en province.

L'un des quartiers de la capitale les plus tristement réputés en matière de prostitution est Pakajuma : quartier situé dans la commune de Limete, il est considéré comme un bidonville où la population n'a accès ni à l'eau courante ni à l'électricité⁸. Réputé pour « la prostitution à ciel ouvert qui commence à un âge de plus en plus bas », les mères mais également leurs filles abordent les hommes dans la rue, peu vêtues la vue de tous. Les rapports sexuels se déroulent dans une cabane en chaume ou un lieu désert, au mieux dans une hutte couverte de planches de bois⁹.

Sur plusieurs axes de la capitale également comme la route qui longe le rail à Kintambo Magasin, non loin de l'avenue Oua, des femmes et des jeunes filles font du racolage. Elles tentent d'attirer les hommes qui circulent à pied ou en voiture et n'hésitent pas à agresser les femmes qui les accompagnent. Parmi elles, on retrouve des mères de famille, des adolescentes en quête de moyens pour survivre. Une fois

⁴ ONU, 15/11/2000, [url](#)

⁵ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, [url](#)

⁶ Union Africaine, s.d., [url](#)

⁷ Organisation Internationale des Migrations (OIM), 2018, [url](#)

⁸ Habari RDC, 02/05/2019, [url](#)

⁹ Politico, 16/03/2020, [url](#)

la transaction acceptée et parfois une fois fixé le choix de l'usage ou non de préservatifs, elles conduisent leurs clients dans des coins isolés ou des bâtiments inachevés¹⁰.

En 2020, la fondation Bill Clinton, ONG américaine fondée par l'ancien président américain, s'est indignée que les alentours de plusieurs tribunaux de Kinshasa (Tribunal de grande instance de Kalamu, Tribunaux de paix de Kinshasa/Assossa, du Pont/Kasa Vubu et ses deux parquets, Parquet de Grande Instance de Kalamu notamment) étaient devenus des lieux de prostitution nocturnes quotidiens. Un membre de la fondation, se faisant passer pour un client s'est vu offrir les services d'une de ces prostituées pour la somme de 10000 francs congolais (soit 4,4 euros) à titre de « frais de passage » avec la complicité des policiers^{11, 12}.

Des communes de Kinshasa, jusqu'ici préservées de ce fléau, ne sont plus à l'abri d'y être exposées comme la commune de Lemba : Surnommée jadis "Quartier Latin", Lemba (en particulier les quartiers baptisés Lemba Foire, Super Lemba et Lemba Terminus) est désormais envahie par un flot de terrasses, de buvettes, de boîtes de nuit et de "kuzu" (maisons de tolérance de fortune) avec la présence de centaines de prostituées et de clients à des heures tardives. A titre d'exemple, le marché de Terminus devient un lieu de prostitution et les étalages en bois une fois vidés se transforment en lit de fortune à la nuit tombée¹³.

3.1.2 La prostitution en établissement

A **Kinshasa**, la prostitution de rue côtoie de près celle en établissement comme au quartier Terminus (commune de Lemba) où des prostituées peuvent accéder à un local dédié à la prostitution nommé *kuzu* (un local d'une pièce, compartimentée par des rideaux de fortune qui font office de murs de séparation de chambres) tenu par exemple le propriétaire d'une terrasse (buvette)¹⁴.

En 2018, des médias à Kinshasa¹⁵ se sont emparés du sujet de la prostitution des jeunes filles et plus précisément d'un phénomène baptisé *Ujana*¹⁶ qui désigne des mineurs, majoritairement des filles, âgées de 10 à 17 ans qui se prostituent dans des bars, hôtels ou boîtes de nuit. Arrêtées et poursuivies pour « outrage aux bonnes mœurs » au cours d'une campagne de police, ces jeunes filles sont reconnaissables car elles ne portent pas de sous-vêtements selon la police¹⁷.

Les **zones d'exploitation minière** en province sont propices à la prostitution des femmes et des filles comme à Fungurume, située à plus de 200 kilomètres au nord de Lubumbashi, où deux ONG ont signalé en 2015 une augmentation de la prostitution en particulier chez les mineures de 11 à 16 ans dont certaines sont sous le joug d'un proxénète. Elles se prostituent parfois dans des maisons « de tolérance » ou dans des hôtels plus à proximité des carrières minières à la périphérie de la cité¹⁸. Dans les « grandes » localités de province (on peut citer Bukavu, Goma ou Beni), des maisons dédiées à la prostitution, baptisées « de tolérance », sont signalées régulièrement comme des lieux d'insécurité où la prostitution peut se mêler à des activités de trafics en tous genres (armes, drogues, alcool)¹⁹.

En 2019, à **Goma** et dans sa périphérie, une ONG a recensé une trentaine de lieux d'exploitation sexuelle de mineurs : il s'agit de « maisons de tolérance », de bistrots, boutiques ou encore des salles de cinéma derrière lesquelles se cachent des activités d'exploitation sexuelle des mineurs par des adultes qui s'enrichissent²⁰.

¹⁰ DigitalCongo, 30/01/2019, [url](#)

¹¹ Voir Partie 4

¹² Congo profond, 18/07/2020, [url](#)

¹³ 7sur7, s.d., [url](#)

¹⁴ 7sur7, s.d., [url](#)

¹⁵ Africanews, 07/10/2018, [url](#) ; Radio France internationale, 23/09/2018, [url](#)

¹⁶ NDLR : *Ujana* signifie jeunesse en swahili

¹⁷ Africanews, 07/10/2018, [url](#)

¹⁸ Radio Okapi, 28/05/2015, [url](#)

¹⁹ Rift Valley Institute, 2019, [url](#) ; Radio Okapi, 10/04/2018, [url](#) ; jamboRDC, 31/03/2021, [url](#)

²⁰ Radio Okapi, 23/10/2019, [url](#)

En avril 2019, l'ONG italienne *Intersos*, qui est partenaire du Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR), a informé avoir recensé **neuf** maisons « de prostitution » situés dans les trois localités du territoire de Masisi (**Sud-Kivu**)²¹.

3.2 Les enfants des rues

Des enfants abandonnés par leurs familles, désignés sous le terme *shégué* à Kinshasa par exemple, sont livrés à eux-mêmes. Estimés à plusieurs milliers dans la capitale, ces enfants portent divers surnoms dont « Bana Nioka » pour les jeunes filles qui se prostituent²². Sans que l'existence d'un réseau ou d'une personne à l'origine de l'exploitation sexuelle de l'enfant (un parent, un proxénète, etc.) ne soit signalé par les sources d'informations consultées, des enfants des rues se prostituent pour survivre seuls ou au sein d'un groupe d'enfants mineurs comme eux le plus souvent sur le territoire congolais.

3.3 La prostitution via internet

L'ensemble des sources publiques d'information ne fournit pas d'indication sur ce point.

4. L'exploitation sexuelle

4.1 Types de réseaux et recrutement

Depuis de nombreuses années, le département d'Etat américain signale que les trafiquants d'êtres humains exploitent les victimes congolaises et étrangères en RDC mais également les victimes congolaises à l'étranger.

Certains de ces trafiquants sont des tiers ou des membres de la famille qui promettent aux victimes ou aux familles des victimes des opportunités d'éducation ou d'emploi, mais exploitent plutôt les victimes en les contraignant à se livrer à la prostitution.

Les victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle en RDC restent majoritairement dans le pays. Les réseaux criminels ou les membres de la communauté trouvent majoritairement des victimes à Kinshasa²³.

Il convient de noter également que l'instabilité qui perdure depuis des décennies dans l'est de la RDC, notamment les provinces du Nord-Kivu, de l'Ituri, du Sud-Kivu et du Tanganyika, donne l'opportunité à des groupes armés et des réseaux criminels de se livrer notamment à la traite à des fins d'exploitation sexuelles et des pratiques analogues à l'esclavage. L'Agence pour la Prévention et la Lutte contre la Traite des Personnes (APLTP) et des ONG ont signalé que des années de déplacements cycliques de populations résultant de l'escalade de l'insécurité dans la province de l'Ituri (à la frontière du Soudan du Sud et de l'Ouganda) ont augmenté la vulnérabilité de milliers d'enfants sans abri sans réseaux de soutien que des éléments criminels, y compris des groupes armés et des membres de la communauté, contraignent à la prostitution notamment²⁴.

4.1.1 Réseaux locaux

A **Kinshasa**, la Fondation Bill Clinton qui a enquêté et dénoncé la prostitution autour de plusieurs tribunaux a avancé que des prostituées étaient « encadrées et protégées » par des **policiers** en faction pour garder les bâtiments de la justice²⁵.

²¹ UNHCR, 1-15/04/2019, [url](#)

²² Radio Okapi, 12/06/2017, [url](#)

²³ United State Department of State, 06/2021, [url](#)

²⁴ United State Department of State, 06/2021, [url](#)

²⁵ Congo profond, 18/07/2020, [url](#)

A Kinshasa toujours, de nombreuses jeunes filles mineures se prostituent et, si peu acceptent de s'exprimer, celles qui évoquent leur situation indiquent avoir décidé de se prostituer parce qu'elles ne trouvent pas d'autres activités rémunératrices ou sur le conseil **d'une mère, d'une tante** pour gagner de l'argent rapidement. Moyennant un montant peu élevé, elles disent avoir suffisamment de clients pour en tirer un « montant assez aisé »²⁶.

Il est important de noter que la fermeture des écoles du fait de la pandémie de Covid-19 a participé à cette tendance, les enfants déscolarisés étant fréquemment mis à contribution dans la recherche de revenus supplémentaire, notamment à travers du travail ou de la prostitution.²⁷

Dans **la zone d'exploitation minière de Fungurume** (située à plus de 200 kilomètres au nord de Lubumbashi), qui est un exemple caractéristique de ce qu'il se passe dans d'autres zones du même type, deux ONG ont signalé une augmentation de la prostitution en particulier chez les mineures de 11 à 16 ans, provenant de Goma, Lubumbashi, Likasi, Kolwesi et mêmes des villages environnants, dont certaines sont sous le joug d'un proxénète²⁸.

Dans des grandes localités, les femmes et de nombreuses filles sont victimes d'exploitation sexuelles comme à Goma et dans sa périphérie où, en 2019, l'ONG Programme d'appui aux initiatives féminines (PAIF) a alerté sur le nombre d'établissements abritant des activités prostitutionnelles et le niveau inquiétant de l'exploitation sexuelles de mineures²⁹. En avril 2019, l'ONG italienne *Intersos* a précisé que les **neuf** maisons « de prostitution » situés dans les trois localités du territoire de Masisi (**Sud-Kivu**) exploitaient des mineures déplacées internes³⁰.

En mai 2021, 50 adultes, hommes et femmes ont été arrêtés pour des faits présumés d'exploitation sexuelles sur des enfants à **Bunia** (Ituri). La police nationale congolaise les soupçonnait d'avoir enlevé les enfants dans le Nord-Kivu pour les exploiter sexuellement. La commandante de la police de la région a déclaré que plusieurs cas de proxénétisme avaient été enregistrés dans presque tous les quartiers de la ville de Bunia et que les proxénètes promettaient du travail aux enfants vulnérables vivant dans des zones en conflits pour, en réalité, les exploiter sexuellement. Dans le cadre de la même opération, des enfants découverts à **Butembo** dans une maison de tolérance baptisée « Q.G. » ont été ramenés à la police et ont demandé à retourner auprès de leurs familles respectives³¹.

Dans les quartiers populaires des trois communes de **Bukavu**, des établissements dédiés à la prostitution exploitent sexuellement, parfois sans contrepartie, des jeunes filles mineures (âgées entre 10 et 17 ans) qui ont été la « proie facile » de proxénètes telle Nelly, 14 ans, qui explique avoir cherché en vain sa mère à Uvira et avoir été contrainte de se prostituer³².

4.1.2 Réseaux à l'étranger

Le département d'Etat américain a signalé en 2021 que les femmes et les enfants congolais migrent vers d'autres pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Europe, où les trafiquants les exploitent sexuellement³³.

En juillet 2019, le secrétaire général aux affaires sociales congolais a alerté sur la recrudescence de la traite des enfants par un réseau mafieux composé d'étrangers après l'arrestation d'une femme qui s'apprêtait à transporter un enfant en Occident via la République du Congo à partir de Kinshasa. Des ONG ont accusé des responsables administratifs et politiques de RDC d'être complices de ces pratiques (par l'établissement de documents d'état-civil pour des enfants kidnappés ou la facilitation de la procédure d'adoption pour des parents étrangers vivant hors de la RDC). Le Fonds des Nations unies

²⁶ DigitalCongo, 30/01/2019, [url](#)

²⁷ Unicef, 05/2021, [url](#); Politico, 09/06/2021, [url](#)

²⁸ Radio Okapi, 28/05/2015, [url](#)

²⁹ Radio Okapi, 23/10/2019, [url](#)

³⁰ UNHCR, 1-15/04/2019, [url](#)

³¹ Politico, 09/06/2021, [url](#)

³² jamboRDC, 31/03/2021, [url](#)

³³ United State Department of State, 06/2021, [url](#)

pour l'enfance (Unicef) qui avait déjà appelé à plus de vigilance a indiqué que la traite des enfants touchait plus de 3000 enfants autant à Kinshasa que dans les provinces³⁴.

En 2020, un trafic d'enfants a été découvert entre les deux Congo³⁵.

La représentation française auprès de l'Assemblée Parlementaire Francophone a fait état de la présence de victimes de traite³⁶ originaires de RDC sur son territoire. Cependant, la DIDR n'a pas été en mesure de recueillir des informations sur une estimation du nombre de ces victimes ni sur la nature exacte de la maltraitance infligée (prostitution, travail forcé)³⁷.

En 2017, l'ONG l'Amicale du Nid et la préfecture d'Ile-de-France ont signalé l'existence dans la région concernée de réseaux de prostitution congolais qui, comme les réseaux de passeurs, organisaient la prostitution en échange de contreparties non-financières (notamment l'hébergement en fournissant aux femmes les adresses de lieux dans lesquels elles devaient rencontrer leurs agresseurs)³⁸.

Le journal *La Croix* a, de son côté, publié en 2018 l'interview d'une jeune femme originaire de RDC qui affirmait avoir été contrainte de se prostituer à Kinshasa et ensuite en France : orpheline et prise en charge par une femme qui l'avait emmenée à Kinshasa avec son frère et sa sœur, Magalie avait été brutalisée et victime de sévices sexuels à l'âge de 12 ans. Parvenue à s'échapper, elle avait rejoint un groupe d'enfants des rues et travaillé comme « bonne » dans des maisons à Kinshasa. Au bout de deux ans, le nouveau leader de son groupe l'avait contraint à se prostituer à Kinshasa puis en France. Sous couvert de faux papiers, elle s'était envolée pour Paris avec d'autres jeunes filles puis, une fois sur place, elle avait été confiée à une « mama » et emmenée à Orléans. Enfermée dans un appartement avec d'autres jeunes filles de nationalités diverses, elle s'était vue retirer ses faux papiers et son téléphone. Elle sortait uniquement la nuit pour retrouver des clients dans des appartements suivant les rendez-vous pris par la « mama ». Enceinte, elle avait été abandonnée et laissée devant une antenne du secours catholique par la « mama »³⁹.

4.1.3 La prostitution sur internet

L'ensemble des sources d'information ne fournit pas d'indication sur ce thème.

4.1.4 Le tourisme sexuel

En 2004, le journal français *Jeune Afrique* qui enquêtait sur des scandales sexuels touchant des soldats et fonctionnaires de la MONUC a reçu le témoignage d'un responsable de la mission selon lequel « Il y a [...] beaucoup de touristes sexuels parmi nous ». Le journal a indiqué que « Les week-ends, certains bars de Kinshasa sont pris d'assaut par le personnel onusien à la recherche de sensations torrides. On peut ainsi apercevoir de longues files de voitures blanches estampillées « UN » garées, à partir du vendredi soir, devant des bistrotis réputés chauds comme le Savananah, dans le quartier de la Gombe »⁴⁰.

L'ensemble des sources d'information ne fournit pas d'indication plus récente sur ce sujet.

³⁴ Agence congolaise de presse (ACP), 19/07/2019.

³⁵ NDLR : le département d'Etat ne précise pas s'il s'agit de trafic à des fins d'exploitation sexuelle ou domestique ou de mendicité

³⁶ NDLR : 89 % des victimes de traite présentes en France sont des femmes majeures. Les victimes mineures (filles et garçons confondus) représentent 9%, dont 82% sont âgées de 15 à 17 ans et 18% ont moins de 15 ans.

³⁷ Assemblée Parlementaire de la Francophonie, 06/07/2019, [url](#)

³⁸ Amicale du Nid et Préfecture de la région Ile de France, 12/2017, [url](#)

³⁹ La Croix, 26/11/2018, [url](#)

⁴⁰ Jeune Afrique, 1^{er}/06/2004, [url](#)

4.2 Profil des victimes

En 2013, l'ONG *Free the slaves* dressait un profil des femmes et filles qui se prostituent dans le Sud-Kivu et qui dépeint de manière globalement cohérente avec l'ensemble des sources consultées le profil des victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle :

« Les filles et les femmes entrent dans la prostitution forcée dans les mines du Sud-Kivu et leurs alentours de plusieurs façons. Certaines ont accepté du travail dans les mines qui offrent peu ou pas de revenus et donc leur survie et celle de leurs enfants dépendent de leur capacité à se procurer d'autres sources de revenus. Ne leur restant que peu d'options, les femmes et les filles se sont résignées à entrer dans la prostitution pour générer ce revenu nécessaire. Une femme a déclaré: "Nous sommes venues pour trouver les moyens de vivre dans ce site. Nous n'avons ni bêche, ni marteau; nous donnons ce que nous avons. D'autres sont recrutées par les propriétaires de bars ou de petits établissements de restauration près des mines, souvent sous le prétexte et la promesse d'être des serveuses payées dans les établissements. Les propriétaires de bar sélectionnent des femmes jeunes et jolies qui vont attirer les clients, mais leur imposent la vente de leurs corps pour des relations sexuelles en plus, et comme condition, de leur travail en tant que serveuses. Une fois prises, les propriétaires de bars imposent d'autres conditions qui font qu'il est impossible pour ces femmes de sortir de cette situation. []. Les femmes sont souvent piégées par une dette contractée pour la nourriture, le logement, les vêtements et le transport payé pour les amener à l'établissement. Dans certains cas, les propriétaires de bars ont payé des membres de la famille pour qu'ils leur remettent leurs filles et en sont donc les "propriétaires" et contrôlent tous leurs mouvements. En tout cas, une fois qu'une fille ou une jeune femme a été victime d'exploitation sexuelle, elle peut trouver très difficile de rentrer chez elle en raison de la honte et de la stigmatisation qui y sont liées. Les femmes ne reçoivent généralement que très peu de l'argent que les hommes paient aux propriétaires de bars. Dans certains cas, les propriétaires de bars exigent des femmes qui souhaitent partir qu'elles remboursent leur "dette" mais qu'elles amènent également d'autres femmes d'âge et de beauté semblables afin de les remplacer. Cette forme d'esclavage touchait 14% de celles qui étaient en condition d'esclavage à Kamituga, 27% de celles qui étaient à Lugushwa (près de la moitié d'entre elles étaient des filles de moins de 18 ans) et 16% de celles qui étaient à Nyamurhale ». ⁴¹

5 Traitement par les autorités

Il convient de noter que si l'Etat congolais fournit des efforts certains en matière de lutte contre la traite au sens large, il semble que l'exploitation sexuelle soit moins abordée par rapport à d'autres formes de traite (travail forcé, travail des enfants, mariage forcé, esclavagisme) quand il s'agit de mesures précises.

Au début de l'année 2016, le département d'Etat a salué les efforts de l'Etat congolais pour poursuivre les responsables d'exploitation sexuelle des enfants mais a dénoncé l'absence de loi anti-traite et l'insuffisance des textes existants pour lutter et sanctionner toutes les formes de traite des êtres humains ⁴².

5.1 L'ATLP au centre de la lutte contre la traite

Par l'ordonnance n°19/027 du 23 avril 2019, le Chef de l'Etat a créé au sein de son cabinet une agence pour la prévention et la lutte contre la traite des personnes baptisée Agence pour la Prévention et la Lutte contre la Traite des Personnes (APTLP). Fondée pour suivre les préconisations de l'Organisation

⁴¹ Free the slaves, 2013, [url](#)

⁴² United State of Department of State, 30/06/2016, [url](#)

internationale pour les migrations (OIM)⁴³, l'APTLP « vise à prévenir, sensibiliser et lutter contre le phénomène de la traite des personnes, à identifier les auteurs de ces actes et s'assurer qu'ils soient traduits devant la justice, et à protéger les victimes ». Dirigée par Cécile Rebecca Meta Kasanda, nommée coordonnatrice, l'agence a été tout d'abord en charge de préparer un projet de loi pour compléter le cadre juridique de la lutte contre la traite des personnes en RDC⁴⁴.

Un projet de loi globale sur la traite rédigé par l'APTLP et le ministère des Droits de l'Homme est en suspens depuis deux ans⁴⁵. Or, selon le département d'Etat américain, si la loi congolaise criminalise toutes les formes de trafic sexuel et certaines formes de trafic de main-d'œuvre, l'absence d'un cadre juridique complet de lutte contre la traite contribue à une compréhension limitée des fonctionnaires en charge de la lutte contre la traite et leur amalgame de l'infraction avec d'autres crimes comme l'adoption internationale illégale⁴⁶.

L'APTLP pilote les efforts du gouvernement et convoque régulièrement un comité inter-institutions (qui comprend des représentants de la présidence, le cabinet du Premier Ministre, les ministères de la Défense, des Affaires Etrangères, du Genre et de la Famille, des Droits de l'Homme, de l'Intérieur, du Travail, des Affaires Sociales et de la Sécurité Sociale, l'Agence nationale de renseignement, de la Police nationale congolaise, l'Autorité des migrations, des organisations des Nations Unies et des groupes de la société civile locale)⁴⁷.

Pour respecter le « Plan national de lutte contre la traite 2020-2024 » qui se concentre « sur la sensibilisation et la formation des parties prenantes, deux problèmes qui ont historiquement entravé l'efficacité du pays à atténuer ce problème », l'APTLP a conçu et lancé une campagne nationale de sensibilisation composée de trois volets axés sur l'éducation de la population générale sur les dangers de la traite des êtres humains, la mise en place d'une hotline nationale, la formation des autorités gouvernementales sur les procédures d'identification et de référence, ainsi que l'identification de stratégies pour poursuivre la traite⁴⁸.

Entre 2019 et 2021, les autorités congolaises et surtout l'APTLP ont organisé des formations sur les principes de la traite des êtres humains, sur les cadres juridiques existant, sur la collecte de données ainsi que sur les risques liées aux quarantaines obligatoires⁴⁹ imposées au cours de la pandémie⁵⁰. Ces formations étaient destinées à des magistrats, des agents des forces de l'ordre (police, immigration, inspection du travail, contrôleurs des mines), de la Présidence, des Parquets mais également à des journalistes⁵¹. L'APTLP a organisé en juin 2021, avec le soutien financier de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et la participation de l'Organisation internationale de migration (OIM) à Kinshasa, un atelier de sensibilisation des assistants sociaux près des tribunaux des enfants sur l'identification et le traitement des cas de traite des personnes en général, et en particulier des enfants. Cet atelier avait vocation à informer les assistants sur « les indicateurs de la traite des personnes, les moyens usuellement utilisés par les bourreaux et les finalités de cette pratique inhumaine »⁵². En août 2021, l'Agence a aussi organisé une journée d'informations destinée cette fois-ci aux bourgmestres des 24 communes de Kinshasa qui ont tous été invités à l'issue de cette journée à sensibiliser les communautés et les groupes vulnérables, les femmes et les enfants, qui vivent dans leurs circonscriptions respectives.⁵³

⁴³ La lutte contre la traite des êtres humains constitue une des activités principales de l'OIM, qui est active dans le domaine depuis 1994. En plus de 25 ans, l'OIM a apporté une aide à plus de 100 000 victimes de la traite dans le monde. Les objectifs principaux de l'OIM sont de prévenir la traite et de protéger les victimes, tout en leur offrant la possibilité d'une réintégration sûre et durable dans leur pays d'origine. Afin de renforcer les capacités des Etats pour combattre et prévenir la traite de personnes, l'OIM a adopté l'approche des 4P (Prévention, Poursuites judiciaires, Protection et Partenariat), alignée sur le Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (dit Protocole de Palerme) dans OIM, 11/06/2019,[url](#)

⁴⁴ OIM, 11/06/2019, [url](#)

⁴⁵ United State Department of State, 06/2021, [url](#); ACP, 08/05/2019 ; OIM, 2018, [url](#)

⁴⁶ United State Department of State, 06/2021, [url](#)

⁴⁷ United State Department of State, 06/2021, [url](#)

⁴⁸ United State Department of State, 06/2021, [url](#)

⁴⁹ NDLR : les policiers formés ont ensuite mis en application la formation suivie lors de patrouilles à Kinshasa et dans le Kongo Central, le Kwilu, ainsi qu'au port de Baramoto qui accueille des bateaux en provenance de l'Équateur et du Kasai.

⁵⁰ United State Department of State, 06/2021, [url](#)

⁵¹ United State Department of State, 06/2021, [url](#)

⁵² ACP, 21/06/2021.

⁵³ ACP, 26/08/2021.

La RDC bénéficie du système de collecte de données régionales de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur la traite des êtres humains qui est le résultat d'une collaboration entre le secrétariat de cette organisation et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Ce système permet de collecter des données nationales d'une manière coordonnée afin de comprendre la nature et l'étendue du crime, du profil des trafiquants et des victimes, de faciliter le développement et la mise en œuvre de programmes appropriés et de formuler la mise en œuvre des politiques en la matière⁵⁴.

L'ambassadeur américain en RDC, Mike Hammer, a lancé en août 2020 un nouveau programme triennal de l'Agence USAID estimé à 3 millions de dollars qui vise à traduire en justice et à protéger les victimes de la traite et vient en appui à l'APLTP. Ce programme est géré par l'OIM en coordination avec le programme national du gouvernement de la RDC afin de traduire les trafiquants en justice et à protéger les victimes.⁵⁵

5.2 Des résultats encore insuffisants dans les faits

Il ressort que si l'APLTP propose un volet pédagogique fort conséquent en matière de traite, l'ensemble des sources publiques d'information fournit peu d'indication sur l'existence d'actions concrètes en matière de poursuites de responsables présumés de traite et de protection des victimes. En 2020, les autorités de la RDC ont collaboré avec celles du Congo voisin pour enquêter sur des trafics d'enfants⁵⁶ et l'APLTP, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), ainsi qu'un groupe de la société civile, se sont coordonnés pour enquêter sur un réseau de trafic sexuel dans la province du Nord-Kivu.⁵⁷

Le département d'Etat américain a relevé en juin 2021 que l'application des lois liées à la traite notamment souffrait toujours des capacités limitées en matière de gestion de l'information, du manque de formation des agents de la force publique, de la faiblesse du système judiciaire et du manque de compétence de son personnel ainsi que la corruption générale au sein des autorités en place⁵⁸.

En juillet 2021, le média *Radio Okapi* a jugé que « Sur le terrain, [l'APLTP] est inexistant[e]. En attendant d'être [active, elle] travaille comme des fourmis en silence, collecte des données, organise des échanges avec d'autres services institutionnels, se bat pour avoir une loi encore en projet au niveau du gouvernement »⁵⁹.

L'ensemble des sources publiques d'informations ne fournit pas de renseignements sur les actions des pouvoirs publics vis-à-vis des établissements dédiés à la prostitution qui exploitent notamment des mineur(e)s.

6 Soutien apporté aux victimes

6.1 Les autorités

Selon les déclarations de l'APLTP en 2021, l'Etat congolais a identifié 207 victimes de traite dont 140 victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle en 2020 et les a orientées vers des soins (médicaux, psychologiques), des conseils voire une formation professionnelle en coordination avec des ONG⁶⁰.

En l'absence de procédures pour identifier et orienter les victimes de la traite, au sens large, vers les soins appropriés, l'APLTP a élaboré des documents de référence pour les forces de l'ordre et la société civile afin d'améliorer la capacité d'identification des cas d'exploitation et la gestion des données des cas. Les restrictions pandémiques sur les rassemblements ont entravé la formation prévue par le

⁵⁴ ACP, 30/08/2018.

⁵⁵ ACP, 04/10/2021.

⁵⁶ NDLR : le Département d'Etat ne précise pas s'il s'agit de trafic à des fins d'exploitation sexuelle ou domestique ou de mendicité.

⁵⁷ United State Department of State, 06/2021, [url](#)

⁵⁸ United State Department of State, 06/2021, [url](#)

⁵⁹ Radio Okapi, 27/07/2021, [url](#)

⁶⁰ United State Department of State, 06/2021, [url](#)

gouvernement sur ces documents de référence. L'APLTP a diffusé des formulaires standard d'identification des victimes aux prestataires de soins dans au moins six provinces afin d'améliorer le signalement des cas de traite. La Direction de la protection de l'enfance et des violences sexuelles de la Police nationale congolaise (PNC) a utilisé une procédure formelle en collaboration avec une ONG pour dépister les victimes potentielles au sein des populations vulnérables ce qui a permis à ladite ONG d'identifier 18 enfants⁶¹.

6.2 Les organisations internationales

De très nombreuses organisations internationales sont présentes en RDC depuis la fin des années 1990, en particulier des agences de l'Organisation des Nations unies dont la mission de l'Organisation des Nations unies en RDC (Monuc) rebaptisée Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (Monusco).

Ces organisations (Organisation mondiale de la santé, Unicef, Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés, etc.) ont pour principales préoccupations les conflits internes qui sévissent dans le pays, les problématiques de femmes et fillettes violées par des hommes armés, les enfants enrôlés de force pour combattre ou encore les épidémies (Ebola) ou encore le travail forcé des enfants. La question de la traite à des fins d'exploitation sexuelle ne fait pas partie de leurs priorités. Pourtant, de nombreux scandales anciens et récents ayant impliqué certains agents de ces organisations ont contraint celles-ci à réagir sur la question.

Depuis de nombreuses années, les casques bleus et les fonctionnaires onusiens sont régulièrement accusés d'agissements illégaux à caractère sexuel.

En 2004, le média français *Jeune Afrique* a dénoncé des « cas de pédophilie, prostitution à grande échelle, y compris avec des mineurs congolais des deux sexes, abus d'autorité, harcèlement sexuel, viols, tentatives de viols » commis par les soldats de l'ONU, la majorité d'entre eux ne faisant l'objet d'aucune sanction disciplinaire et/ou pénale selon le journal. À Kinshasa, des fonctionnaires onusiens ont été impliqués dans des relations prostitutionnelles et de la pornographie avec des mineures tandis qu'à Bunia (Ituri), des soldats et employés de l'organisation ont contraint des déplacées, dont des mineures, à de la prostitution dans des camps, ou fréquentaient le bar de l'hôtel Ituri, où des mineures se prostituaient⁶².

En 2006, à l'issue d'une enquête interne, l'ONU a appris « l'existence d'un important réseau de prostitution impliquant des mineures, à proximité d'une forte concentration de militaires congolais et de Casques bleus » dans le sud du pays, sans préciser le nombre de personnes impliquées dans ce trafic⁶³.

Face à cette situation, l'ONU, qui n'a globalement pas la compétence pour poursuivre ses agents tout du moins son personnel humanitaire et ses casques bleus⁶⁴, a multiplié les campagnes pour mettre fin à ses agissements au sein de ses rangs. En mars 2009, une campagne de sensibilisation et de lutte contre la prostitution des filles mineures a été lancée dans plusieurs provinces, dont l'Equateur, à destination des victimes et potentielles victimes du phénomène. La MONUC à travers plusieurs services comme la Division de la Protection de l'Enfant, celle des Droits de l'Homme, et l'Unité de Conduite et Discipline, ont mis en place des activités de prévention en collaboration avec des ONG locales⁶⁵. En 2015, l'ONU a lancé une nouvelle campagne de prévention visant à rappeler la « tolérance zéro pour le personnel civil et militaire des Nations unies » lorsque des violences sexuelles sont commises. Dans le cadre de cette initiative, la Monusco a publié des photos chocs sur le caractère illégal des relations sexuelles avec des enfants⁶⁶.

Sur le site de la Monusco, dans le cadre d'une campagne baptisée « Tolérance zéro pour l'exploitation et les abus sexuel. Signalez l'inconduite du personnel », un formulaire est dorénavant disponible pour dénoncer des agissements sexuels illégaux commis par des agents de la mission.

⁶¹ United State Department of State, 06/2021, [url](#)

⁶² Jeune Afrique, 1^{er}/06/2004, [url](#)

⁶³ Le Figaro, 18/06/2006, [url](#)

⁶⁴ Sur ce point, voir The New Humanitarian, 28/07/2004, [url](#)

⁶⁵ MONUC, 24/04/2009, [url](#)

⁶⁶ Jeune Afrique, 17/08/2015, [url](#)

Différentes branches de la Monusco entament également des campagnes de sensibilisation et des projets d'assistance auprès des populations pour lutter contre l'exploitation sexuelle⁶⁷. Outre la Monusco, d'autres organisations internationales viennent récemment d'être mises en cause du fait des agissements de leurs agents en particulier l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui lutte contre les épidémies successives d'ébola dans l'est.

En septembre 2021, faisant suite à une enquête interne sur des faits commis entre 2018 et 2020, le directeur général de l'OMS a publiquement présenté ses excuses aux victimes de violences sexuelles commises par ses agents dans l'est de la RDC. Il a assuré que 4 des employés incriminés avaient été licenciés, les autres ayant déjà terminé leur mission et que tous seraient inscrits sur une liste noire pour les empêcher de travailler de nouveau pour l'OMS ou toute autre structure d'aide humanitaire. La commission d'enquête de l'organisation a identifié 75 victimes (la plus jeune avait 13 ans) et au moins 21 employés, en contrat local ou expatriés, auteurs présumés d'agressions sexuelles pouvant aller jusqu'au viol. Les victimes se voyaient promettre des emplois dans les centres de l'OMS en échange de relations sexuelles⁶⁸.

Parmi les médias qui ont enquêté sur les accusations formulées contre les agents de l'OMS, le journal allemand *Deutsche Welle* a informé que des femmes, voire des mineures, se voyaient promettre des emplois en échange de relations sexuelles. Beaucoup sont tombées enceintes, et la majorité d'entre elles ont mené leur grossesse à terme⁶⁹.

Le journal suisse *Le Temps* a révélé qu'il s'agissait d'un « véritable "réseau", au sein de l'équipe de l'OMS, "un système d'exploitation sexuelle qui a prospéré sur les disparités entre les humanitaires et la population locale" très pauvre et donc particulièrement vulnérable »⁷⁰.

Le média américain *Washington Post* a découvert de son côté que ledit réseau n'impliquait pas que des agents de l'OMS mais aussi « certains membres d'équipes du ministère congolais de la santé, mais aussi d'ONG comme World Vision, Alima, Oxfam et Médecins Sans Frontières... ainsi que l'UNICEF ». Le journal a précisé que si certaines organisations ont lancé des enquêtes internes, d'autres ont tenté d'enterrer cette affaire⁷¹.

6.3 Les ONG

La RDC se caractérise par un très grand nombre d'ONG qui œuvrent globalement sur les personnes vulnérables sur l'ensemble du territoire, sans que les sources ne fournissent cependant d'indication sur l'existence d'ONG axées uniquement sur la question de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

6.3.1 Enquête et dénonciation

Dans le Sud-Kivu, l'ONG Caucus des femmes pour la paix a dénoncé **l'inertie de l'Etat** et en particulier celle des forces de l'ordre face à l'exploitation sexuelle des mineures dans les établissements de prostitution au début de l'année 2021⁷².

En 2019, l'ONG Programme d'appui aux initiatives féminines (PAIF) a enquêté sur l'exploitation sexuelle des mineures et découvert qu'une trentaine de lieux dédiés à la prostitution étaient tenus par des adultes qui exploitaient sexuellement des mineures des mineures à Goma et sa périphérie (Nord-Kivu). PAIF a présenté un rapport d'enquête et exigé la fermeture des maisons dites « de tolérance » auprès de plusieurs interlocuteurs invités à cette présentation⁷³.

⁶⁷ MONUSCO, 10/05/2018, [url](#)

⁶⁸ France culture, 29/09/2021, [url](#)

⁶⁹ France culture, 29/09/2021, [url](#)

⁷⁰ France culture, 29/09/2021, [url](#)

⁷¹ France culture, 29/09/2021, [url](#)

⁷² jamboRDC, 31/03/2021, [url](#)

⁷³ Radio Okapi, 23/10/2019, [url](#)

Les zones d'exploitation minière sont propices à la prostitution des femmes et des filles. A titre d'exemple à Fungurume (située à plus de 200 kilomètres au nord de Lubumbashi, Katanga), deux ONG ont signalé une augmentation de la prostitution en particulier chez les mineures de 11 à 16 ans, provenant de Goma, Lubumbashi, Likasi, Kolwesi et mêmes des villages environnants, dont certaines sont sous le joug d'un proxénète. Les deux ONG ont alerté les pouvoirs publics locaux et organisé des ateliers de rencontre avec d'autres acteurs de la société civile et des représentants du pouvoir étatiques en mai 2015⁷⁴.

6.3.2 Campagne de sensibilisation et information

Plus de 70 acteurs de la société civile du Haut-Katanga ont été déployés dans différentes églises de Lubumbashi en septembre 2021 pour sensibiliser la population sur le phénomène de kidnapping qui sévit à Lubumbashi. Au cours de cette activité, la population a été appelée à la vigilance et à la collaboration avec les services de renseignement afin de démanteler tous les réseaux liés à la traite des personnes en RDC en générale et dans la province du haut Katanga en particulier⁷⁵.

L'ONG « l'Eveil de la femme congolaise », entreprend à Kinshasa des initiatives de sensibilisation du public pour prévenir la traite des êtres humains de manière efficace et intervient aussi dans la prise en charge psychique et médicale, l'hébergement ainsi que la réintégration sociale des victimes de la traite par l'apprentissage des métiers⁷⁶.

Dans le cadre d'un projet financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'ONG Interchurch Medical Assistance (IMA) World Health baptisé « Tushinde Ujeuri » (Vaincre la violence en swahili) pour aider les communautés à réagir et à prévenir la violence sexiste en RDC, des ONG locales⁷⁷ comme la Fondation Panzi du docteur Mukwege⁷⁸ lancent des campagnes de sensibilisation en matière de violences faites aux femmes. A Goma par exemple, la campagne a ciblé notamment les propriétaires d'établissements dédiés à la prostitution⁷⁹.

6.3.3 Accueil et réinsertion

A Kinshasa, l'association Solidarité Batoto a développé un programme d'accueil et d'accompagnement à destination des jeunes filles des rues et de leurs enfants. Elle a construit dans un quartier défavorisé de Kinshasa, un refuge à l'abri de la rue : la Maison Karibu (Bienvenue en langue swahili), qui a ouvert ses portes en 2017. Cet hébergement transitoire, qui peut accueillir jusqu'à 15 jeunes filles, âgées de 10 à 15 ans, enceintes ou accompagnées de leur jeune enfant, dispose d'un espace d'accueil de jour et propose un accompagnement personnalisé (psychologique, médical, social et éducatif).

La Maison Karibu met en place des prestations gratuites (mutuelles de santé et des hôpitaux, des formations dans des centres, des stages auprès d'artisans ou d'entreprises) pour ces jeunes mamans, qui pourront ainsi subvenir aux besoins de leur famille⁸⁰.

Dans le Nord-Kivu, l'association Cœur sans frontières, soutenu par l'ONG Bureau catholique international de l'enfance, accompagne pendant un an des jeunes filles démobilisées des groupes armés et des jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle en vue de les aider à se réinsérer socialement et professionnellement depuis 2018. En 2020, 9 des 29 jeunes filles avaient été exploitées dans une « maison close » située dans le bidonville de Birere à Goma et venaient de retourner auprès de leurs familles après avoir suivi des soins médicaux, psychologiques, un suivi social et une formation professionnel auprès de l'association⁸¹.

⁷⁴ Radio Okapi, 28/05/2015, [url](#)

⁷⁵ ACP, 02/09/2021.

⁷⁶ ACP, 09/05/2019.

⁷⁷ Interchurch Medical Assistance (IMA) World Health, s.d., [url](#)

⁷⁸ Fondation Panzi, 29/08/2019, [url](#)

⁷⁹ Radio Okapi, 10/12/2020, [url](#)

⁸⁰ La Fondation Apprentis d'Auteuil International, 02/10/2018, [url](#)

⁸¹ Bureau catholique international de l'enfance (BICE), 06/07/2020 [/url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en octobre 2021.

Texte juridique

République démocratique du Congo, « Ordonnance n° 19-027 du 22 avril 2019 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence pour la prévention et la lutte contre la traite des personnes », 22/04/2019.

https://www.droitcongolais.info/files/110.04.19-Ordonnance-du-22-avril-2019_Traite-des-personnes_agence.pdf

Organisations intergouvernementales

Unicef, « Fermeture des écoles en lien avec la COVID-19 en RDC: impacts sur la santé, protection et éducation des enfants et adolescentes.e.s », 05/2021.

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjg7vajNTzAhUPy4UKHQEuDswQFnoECAUQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.unicef.org%2Fdrcongo%2Fmedia%2F5711%2Ffile%2FCOD-CASS-impacts-femture-ecoles.pdf&usq=AOvVaw2l1hhnbMiEJXG3JX5C6QXX>

Assemblée Parlementaire de la Francophonie, « La traite des êtres humains dans l'espace francophone, rapport du conseiller national Mathias Reynard (section suisse) », 06/07/2019.

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiL_fGWs_fqAhVQzYUKHV8_D1gQFjAAegQIAxAB&url=https%3A%2F%2Fwww.parlament.ch%2Fcenters%2Fdocuments%2Ffr%2Ftraite-etres-humains-espace-francophone-rapport-m-reynard-2019-07-06.pdf&usq=AOvVaw3l-IDJMr7QDI0INhlLivH0

Organisation internationale pour les migrations, « OIM République démocratique du Congo: Newsletter, avril-mai 2019 », 11/06/2019.

<https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/oim-r-publique-d-mocratique-du-congo-newsletter-avril-mai-2019>

Haut-Commissariat des Nations unies aux Réfugiés (UNHCR), « Mid-Month Update-Democratic Republic of the Congo », 1-15/04/2019.

<https://www.ecoi.net/en/file/local/2008387/UNHCR+RDC+Mid-Month+Update+-+1-15+April+2019.pdf>

Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco), « La Monusco lance des projets d'assistance aux victimes d'abus et d'exploitations sexuelles, 10/05/2018.

<https://monusco.unmissions.org/la-monusco-lance-des-projets-d%E2%80%99assistance-aux-victimes-d%E2%80%99abus-et-d%E2%80%99exploitations-sexuelles>

Organisation internationale des migrations (OIM), « La Traite d'êtres humains : un fléau à combattre ! », 2018.

<https://drcongo.iom.int/pbn/la-traite-d%E2%80%99%C3%AAtres-humains-un-fl%C3%A9au-%C3%A0-combattre>

Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (Monuc), « RD Congo : La MONUC combat la prostitution des filles mineures à l'Equateur », 24/04/2009.

<https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rd-congo-la-monuc-combat-la-prostitution-des-filles-mineures-%C3%A0>

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OCHR), 15/11/2000

https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf

ONU, « Collections des traités, chapitre XVIII, questions pénales-12. Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée New York », 15/11/2000.

https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-12&chapter=18&clang=_fr

OCHR, s.d.

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=30&Lang=FR

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, « Charte africaine des droits de l'homme et des peuples », s.d. <https://www.achpr.org/fr/legalinstruments/detail?id=49>

Union Africaine, Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, s.d.

<https://au.int/sites/default/files/treaties/36804-sl-AFRICAN%20CHARTER%20ON%20THE%20RIGHTS%20AND%20WELFARE%20OF%20THE%20CHILD.pdf>

Institution nationale

United State Department of State, « 2021 Trafficking in Persons Report: Democratic Republic of the Congo », 06/2021,

<https://www.state.gov/reports/2021-trafficking-in-persons-report/democratic-republic-of-the-congo/>

United State Department of State, « Annual report on trafficking in persons (covering March 2015 to February 2016) », 30/06/2016. <http://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/countries/2016/258747.htm>

Organisations non gouvernementales

Bureau catholique international de l'enfance (BICE), « Réinsertion professionnelle en bonne voie pour des adolescentes /meurtries en RDC », 06/07/2020.

<https://bice.org/fr/reinsertion-professionnelle-en-bonne-voie-pour-des-adolescentes-meurtries-en-rdc/>

Fondation Panzi, « Comprendre l'approche « Tushinde Ujeuri », 29/08/2019.

<https://fondationpanzirdc.org/comprendre-lapproche-tushinde-ujeuri/>

La Fondation Apprentis d'Auteuil International, « Un refuge pour les jeune-filles de la rue à Kinshasa », 02/10/2018. <https://faai.ch/news/un-refuge-pour-les-jeune-filles-de-la-rue-kinshasa>

Amicale du Nid et Préfecture de la région Ile de France, « Diagnostic de la prostitution dans quatre départements d'Ile de France », 12/2017.

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiw8svD4_7qAhVRQBoKHULCCYYQFjAAegQIBBAB&url=http%3A%2F%2Fcontrelatraite.net%2Fsite%2Fdefault%2Ffiles%2Finline-files%2Frapport_complet.pdf&usg=AOvVaw0sQenj1ZbVacG0dyu-yhZb

Free the slaves, « Les esclaves des mines du Congo « l'esclavage dans les sites miniers du Sud-Kivu », 2013, <https://humantraffickingsearch.org/resource/les-esclaves-des-mines-du-congo-lesclavage-dans-les-sites-miniers-du-sud-kivu/>

Interchurch Medical Assistance (IMA) World Health, « USAID-IMA World Health Counter Gender-Based Violence Program Tushinde Ujeuri », s.d., <https://imaworldhealth.org/tushinde>

Think tanks, universités et centres de recherches

Rift Valley Institute, « Usalama project: insecurity in the city, Insecurity in Goma-Experiences, actors and responses », 2019.

<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Insecurity%20in%20Goma%20by%20Maarten%20Hendriks%20and%20Karen%20Buscher%20-%20RVI%20Usalama%20Project%20%282019%29.pdf>

Médias

ACP, « Le Président Félix Tshisekedi se félicite des efforts fournis dans la lutte contre la traite des personnes en RDC », 04/10/2021. [Accès par abonnement]

France culture, « Viols et exploitation sexuelle au sein de l'OMS en RDC : la confiance à rebâtir », 29/09/2021. <https://www.franceculture.fr/emissions/la-revue-de-presse-internationale/la-revue-de-presse-internationale-du-mercredi-29-septembre-2021>

ACP, « Les acteurs de la société civile déployés dans des églises pour sensibiliser la population sur le phénomène kidnapping », 02/09/2021. [Accès par abonnement]

ACP, « L'APLTP sensibilise les bourgmestres de 24 communes à la traite des personnes », 26/08/2021. [Accès par abonnement]

Radio Okapi, « APLTP : faute de loi, le gouvernement congolais bloque le service spécialisé du Président de la république dans la répression de la traite des personnes. », 27/07/2021.

<https://www.radiookapi.net/2021/07/27/emissions/droits-et-citoyennete/apltp-faute-de-loi-le-gouvernement-congolais-bloque-le>

ACP, « Atelier de sensibilisation des assistants sociaux sur la traite des personnes », 21/06/2021. [Accès par abonnement]

Politico, « Exploitation sexuelle des enfants en Ituri : plus de 50 suspects arrêtés à Bunia », 09/06/2021.

<https://www.politico.cd/encontinu/2021/06/09/exploitation-sexuelle-des-enfants-en-ituri-plus-de-50-suspects-arretes-a-bunia.html/85980/>

JamboRDC, « Bukavu : Des maisons de tolérance exploitent des filles de moins de 16 ans dans la prostitution », 31/03/2021. <https://jambordc.info/20631/>

Radio Okapi, « Sensibilisation contre les abus et l'exploitation sexuelle à Goma », 10/12/2020.

<https://www.radiookapi.net/2020/12/10/emissions/okapi-service/sensibilisation-contre-les-abus-et-l'exploitation-sexuelle-goma>

Congo profond, « Kinshasa : des bâtiments de la Justice transformés en lieux de prostitution ! », 18/07/2020.

<https://congoprofond.net/kinshasa-des-batiments-de-la-justice-transformes-en-lieux-de-prostitution/>

Politico, « RDC: Pakadjuma, 25ème commune du plaisir moins cher à Kinshasa », 16/03/2020.

<https://www.politico.cd/grand-angle/2020/03/16/rdc-pakadjuma-25eme-commune-du-plaisir-moins-cher-a-kinshasa.html/55705/>

Radio Okapi, « L'ONG PAIF recense environ 30 lieux d'exploitation sexuelle des mineurs à Goma », 23/10/2019.

<https://www.radiookapi.net/2019/10/23/actualite/societe/long-paif-recense-environ-30-lieux-d'exploitation-sexuelle-des-mineurs>

Agence congolaise de presse (ACP), « Appel à la vigilance des congolais pour combattre la traite des enfants devenue récurrente », 19/07/2019

ACP, « Les femmes appelées à s'impliquer dans la lutte contre la traite des personnes en RDC, 09/05/2019. [Accès par abonnement]

ACP, « L'examen de l'avant-projet de loi sur la traite des êtres humains en RDC », 08/05/2019. [Accès par abonnement]

Habari RDC, « Un petit tour à Pakadjuma : le quartier oublié de Kinshasa », 02/05/2019.
<https://habarirdc.net/pakadjuma-quartier-oublie-kinshasa-sexe-tour/>

DigitalCongo, « La prostitution à moindre coût prend de l'ampleur à Kinshasa ! », 30/01/2019.
<https://www.digitalcongo.net/article/5c51c40e39a607000483aab7/>

La Croix, « Après la prostitution, Magalie renaît à la vie », 26/11/2018. [Accès par abonnement]

Africanews, « RDC : la prostitution des mineures à Kinshasa », 07/10/2018
<https://fr.africanews.com/2018/10/07/rdc-une-operation-contre-la-prostitution-des-mineures-a-kinshasa/>

Radio France internationale, « RDC: « opération coup de poing » contre la prostitution des enfants mineurs », 23/09/2018.
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180923-rdc-operation-coup-poing-prostitution-mineures-police-ujana>

ACP, « La RDC représentée à l'atelier régional de Dar es-Salaam sur la traite des êtres humains », 30/08/2018. [Accès par abonnement]

Radio Okapi, « Beni : la société civile alerte les autorités sur l'insécurité dans la ville », 10/04/2018.
<https://www.radiookapi.net/2018/04/10/actualite/securite/beni-la-societe-civile-alerte-les-autorites-sur-linsecurite-dans-la>

Radio Okapi, « Des ONG dénoncent le travail des enfants à Kinshasa », 12/06/2017.
<https://www.radiookapi.net/2017/06/12/actualite/societe/des-ong-denoncent-le-travail-des-enfants-kinshasa>

Jeune Afrique, « RDC : campagne choc de l'ONU pour sensibiliser les Casques Bleus aux violences sexuelles », 17/08/2015.
<https://www.jeuneafrique.com/257612/societe/rdc-campagne-choc-de-lonu-sensibiliser-casques-bleus-contre-violences-sexuelles/>

Radio Okapi, « Katanga: SOS sur l'exploitation sexuelle des filles mineures à Fungurume », 28/05/2015.
<https://www.radiookapi.net/actualite/2015/05/28/katanga-sos-sur-lexploitation-sexuelle-des-filles-mineures-fungurume>

Le Figaro, « Abus sexuels : des Casques bleus impliqués », 18/06/2006.
https://www.lefigaro.fr/international/2006/08/18/01003-20060818ARTFIG90127-abus_sexuels_des_casques_bleus_impliques.php

The New Humanitarian, « RDC: La difficile enquête de la MONUC sur des allégations de violences sexuelles par des casques bleus », 28/07/2004. <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rdc-la-difficile-enqu%C3%AAt-de-la-monuc-sur-des-all%C3%A9gations-de>

Jeune Afrique, « Scandale à la Monuc », 1^{er}/06/2004.
<https://www.jeuneafrique.com/56289/archives-thematique/scandale-la-monuc/>

7sur7, « Lemba : la prostitution se porte bien au marché de Terminus et dans les « kuzu »s.d.
<https://7sur7.cd/lemba-la-prostitution-se-porte-bien-au-marche-de-terminus-et-dans-les-kuzu>